

Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes

Teresa Albero, Représentante du HCDH en Tunisie

M. le Ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Président du syndicat national des journalistes tunisiens

Chers et chères journalistes, collègues, invités,

Au nom du bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau du projet UNESCO en Tunisie, je salue votre présence aujourd'hui pour commémorer ensemble la journée internationale pour mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes.

En commémorant cette journée, nous rendons hommage à tous les journalistes, en Tunisie et dans le monde entier, qui ont sacrifié leur vie, leur sécurité ou leur liberté pour garantir le droit de nous tous à l'information : l'information qui dénonce la corruption ; l'information qui dénonce l'abus de pouvoir ; l'information qui dénonce l'injustice et qui est un élément fondamental pour la reddition des comptes et la protection des tous les droits humaines.

En commémorant cette journée, nous reconnaissons aussi le droit des journalistes victimes à la justice. Lorsque les États ne parviennent pas à protéger les journalistes et ne parviennent pas à traduire en justice les auteurs des crimes, quel que soit leur statut sociale ou politique, c'est tout l'État de droit qui est en échec. En rendant justice aux victimes et leurs familles, on rend aussi justice à

toute la société, car Mes dames et messieurs, pour reprendre le mot du Secrétaire Générale des Nations Unis, « Quand un ou une journaliste est pris pour cible, c'est la société tout entière qui en paie le prix ».

Cependant, en un peu plus de dix ans plus d'un millier de journalistes ont été tués alors qu'ils s'acquittaient de leur indispensable mission et, en moyenne, neuf sur dix de ses cas restent sans suite, pour neuf sur dix de ses cas personne n'est tenu responsable.

En commémorant cette journée, nous voulons alors contribuer à maintenir en éveil la conscience nationale et internationale sur la cause des journalistes attaqués à cause de leur travail, et sur la nécessité de leur assurer une plus grande protection en poursuivant les coupables en justice. Chaque acte de violence commis contre un journaliste qui n'a pas été examiné en justice et est resté impuni constitue une invitation ouverte à de nouvelles violences. Assurer la responsabilité pour les attaques contre les journalistes est donc un élément clé dans la prévention de futures attaques.

M. le Ministre, Chers invités,

La communauté internationale et les Nations Unies en particulier sont fortement engagées dans la protection des journalistes. Un engagement qui est basé en la ferme conviction de que la sécurité des journalistes est vitale pour la pleine jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de tous, ainsi que du droit au développement. Une presse libre, indépendante, plurielle et sécurisée est indispensable pour assurer la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont condamné à plusieurs reprises les crimes et attaques contre les journalistes, appelant à des investigations indépendantes effectives et immédiates. Je suis ravie de pouvoir dire que depuis 2012, la Tunisie fait partie des États initiateurs de ces résolutions.

De leurs côtés, les mécanismes internationaux et régionales des droits de l'homme continuent à appeler les États à s'acquitter de leurs obligations juridiques pour promouvoir un environnement sûr et favorable pour les journalistes, afin qu'ils soient en mesure d'effectuer leur travail de manière indépendante et sécurisée.

En 2012, l'UNESCO, en collaboration avec mon bureau, l'HCDH, et d'autres organismes des Nations Unies, a élaboré le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

M. le ministre,

Chers invités,

L'importance de la sécurité des journalistes a été reconnue par l'Agenda 2030 de Développement Durable qui inclut comme indicateur principal pour mesurer la réalisation de l'objectif 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces le « nombre des meurtres, d'enlèvements, des disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias... » entre autres.

Aujourd'hui l'unité de monitoring des attaques contre les journalistes du Syndicat National des Journalistes (SNJT) nous présente son deuxième rapport, fruit d'un partenariat entre le syndicat, l'UNESCO et le HCDH. Il s'agit d'une expérience pionner dans le développement des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la sécurité et l'impunité.

La Tunisie a réalisé des avancées majeures en matière de protection de la liberté d'opinion et d'expression, l'indépendance de la justice et le renforcement de la primauté du droit, les trois piliers garants de la protection des droits et libertés des citoyens en général et des journalistes en particulier. Je tiens à féliciter la volonté et les efforts du gouvernement, du parlement, de la justice, des instances indépendantes et des acteurs de la société civile qui ont abouti à ces avancées. Les autorités tunisiennes sont tenues de respecter le journalisme et le droit à la liberté d'expression et de garantir la protection effective des journalistes et de leurs sources en se dotant de lois et en poursuivant ceux qui les violent.

Cependant, et comme montre le rapport, il arrive que les forces de l'ordre s'acquittent de leurs fonctions sans tenir compte du rôle des journalistes, en particulier lors de manifestations où ils ont été parfois maltraités ou même arrêtés. La protection des droits de l'homme ne peut s'améliorer qu'en identifiant et reconnaissant les lacunes existantes. Ce ne sont que les sociétés qui sont capables de cette démarche qui peuvent continuer à avancer dans le jouissant des droits humains. Ce rapport est alors une opportunité unique pour que la Tunisie continue dans son louable démarche de garantir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes. J'encourage la Tunisie à utiliser les conclusions de ce rapport pour persévérer dans cet engagement.

M. le ministre, chers participants,

J'espère que la réunion d'aujourd'hui soit ouverte, libre, constructive et solidaire et qu'elle contribuera à une meilleure protection des journalistes en Tunisie.

Je vous remercie pour votre attention.